

Foire aux questions

ADMISSIBILITÉ

Qui peut présenter une demande de participation au Programme d'adaptation des habitations et des véhicules^{MD} (PAHV)?

Tout résident permanent de l'Ontario qui est handicapé ou qui a une invalidité en matière de l'accessibilité qui est prévue de durer un an ou plus (l'invalidité est chronique ou récurrente). Cette invalidité entrave l'accès à votre habitation ou véhicule ou bien votre mobilité dans cette habitation ou ce véhicule.

Pouvez-vous m'informer par téléphone si je suis admissible à l'aide financière?

Non. Vous devez remplir un Formulaire d'évaluation du demandeur et le soumettre à notre bureau afin qu'il soit examiné. Il y a une grande demande pour le financement par l'entremise du PAHV, et nous ne pouvons pas fournir du service à toutes les personnes qui sont admissibles. Les employés doivent examiner toutes les demandes. Les fonds disponibles seront alloués aux personnes dont les besoins reflètent le risque le plus élevé.

Puis-je quand même être admissible à de l'aide si je loue ma maison?

Oui, vous pouvez faire une demande pour de l'équipement qui est considéré comme transférable (p. ex. monte-escalier) avec le consentement de votre propriétaire bailleur. « Transférable » signifie que vous pouvez l'apporter si vous déménagez.

Puis-je quand même être admissible au financement pour un véhicule si je ne possède pas encore un véhicule?

Oui, mais vous devriez savoir quel véhicule vous planifiez acheter et être prêts à posséder le véhicule peu de temps après avoir reçu une offre de financement à l'aide d'une subvention.

Puis-je quand même être admissible au financement pour un véhicule si la propriété du véhicule est au nom de quelqu'un d'autre?

Un proche ou bien un proche aidant principal tel qu'un parent, un(e) conjoint(e) ou bien un enfant peut posséder le véhicule. Ceci est souvent le cas quand le Demandeur ne peut pas conduire et quelqu'un doit le conduire à ses rendez-vous chez le docteur et à d'autres sorties.

Est-ce que le Programme est basé sur le revenu?

Oui. Le PAHV considère le revenu du Demandeur et de son conjoint/sa conjointe (le cas échéant). Si le Demandeur a moins de 18 ans, le PAHV considère le revenu combiné du/des parent(s) ou bien du/des tuteur(s) ou de la/des tutrice(s).

DEMANDE

Comment puis-je savoir si je devrais faire une demande au Programme ou non?

Notre formulaire d'évaluation du demandeur pose des questions très simples qui vous permettent de communiquer vos besoins. Vos réponses déterminent si vous serez invités à remplir un formulaire de proposition d'adaptations.

Foire aux questions

Combien de temps faut-il pour savoir si je recevrai du financement?

Une fois que vous aurez soumis une évaluation du demandeur qui a été remplie complètement, le Programme vous informera au sujet de l'état de votre demande dans un délai de 35 jours. Si vous êtes invités à soumettre une proposition d'adaptations, vous devrez tout soumettre au PAHV. Le Programme peut émettre une subvention dans les 30 jours après avoir reçu votre trousse.

Quel est le montant de financement que je peux demander?

La subvention maximale permise est 15 000 \$ pour des adaptations domiciliaires et 15 000 \$ pour des adaptations de véhicule. Ce montant n'est pas garanti et il est basé sur votre revenu calculé. Certains Demandeurs peuvent devoir contribuer au coût d'adaptations approuvées.

DOCUMENTS

Ils m'ont demandé de remplir un formulaire de proposition d'adaptation – quels documents sont requis?

- Preuve de revenu d'une T1 générale et/ou d'un avis de cotisation
- Preuve de résidence en Ontario
- Preuve d'invalidité
- Photocopie du permis de conduire
- Deux citations concurrentielles
- Photos de parties de l'habitation / du véhicule qui seront adaptées

Quel est le formulaire de déclaration de revenus T1 générale?

Ceci est le formulaire que vous remplissez et soumettez à Revenu Canada chaque année aux fins de l'impôt sur le revenu.

Qu'est-ce l'avis de cotisation?

Ceci est le document que vous recevez de Revenu Canada après l'examen de votre déclaration de revenus. Il confirme que les chiffres que vous avez soumis ont été traités et acceptés par le Gouvernement du Canada.

Qui est responsable de l'obtention des citations pour ma demande?

Vous, ou bien la personne que vous avez désignée — la personne que vous avez identifiée pour gérer votre demande pour vous. Les citations soumises avec votre Formulaire de proposition d'adaptations seront examinées pour assurer qu'elles conviennent aux lignes directrices du programme.

Ai-je besoin d'un ergothérapeute?

Bien qu'elles ne soient pas requises, les évaluations sont les bienvenues. Dans certaines situations, des évaluations écrites peuvent être requises (p.ex. des commandes manuelles pour le véhicule) pour assurer que les adaptations que vous demandez sont convenables pour vos besoins en raison d'un handicap. Un ergothérapeute peut aussi être une bonne ressource pour vous aider à finaliser votre demande.

D'autres questions?

Si vous avez d'autres questions au sujet du Programme d'adaptation des habitations et des véhicules, veuillez nous contacter directement en:

utilisant le numéro sans frais: 1-877-369-4867; ou

nous envoyant une télécopie au: 519-432-4923; ou

nous envoyant un courriel à: hvmp@marchofdimes.ca